

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

Séance du 27 FEVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation :	20 février 2024	Date d'affichage :	20 février 2024
------------------------------	-----------------	---------------------------	-----------------

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjointes, CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise

Absents excusés : VERICEL Géraldine, DEROSIER Philippe

Secrétaire de séance : GARDON François

DEL3/27-02-24 – ECOLE : Organisation du temps scolaire – Rentrée 2024

Vu les articles D.521-10 et suivants du Code de l'Éducation,
Vu le décret n° 2020-632 du 25 mai 2020,

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale de la Loire, qui précise qu'afin de préparer la rentrée scolaire 2024, les horaires des écoles doivent être arrêtés au regard des articles D.521-10 et suivants du code de l'éducation. Ces horaires feront d'objet d'un arrêté à l'identique pour trois ans.

Il informe que chaque commune doit se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de reconduire, les rythmes scolaires suivants :
 - ◆ Semaine de quatre jours : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
 - ◆ Horaires réguliers : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre.

Le secrétaire de séance,
François GARDON



Le Maire,
Robert FLAMAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20240227-DEL3_27-02-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2024